

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ÉRABLE  
VILLE DE PLESSISVILLE

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1826 ET 1827

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, les règlements suivants :

- 1826 « Relatif aux travaux de réhabilitation d'une partie des rues Saint-Calixte et Dionne et de l'avenue Grenier, et prévoyant un emprunt de 4 468 000 \$ »;
- 1827 « Relatif aux travaux de réhabilitation de la rue Saint-Paul et de l'avenue Saint-Louis (de l'avenue Saint-Édouard à la rue Michaud), et prévoyant un emprunt de 2 830 000 \$ ».

QUE lesdits règlements ont reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 26 janvier 2023 (règlement 1826) et le 1<sup>er</sup> février 2023 (règlement 1827).

Ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité au [www.plessisville.quebec](http://www.plessisville.quebec) et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 20 février 2023

La greffière adjointe,



NATHALIE FOURNIER